

Il est mort en croyant, avec calme et confiance, après avoir reçu les secours de l'Église, dont il fut toujours le fils aimant, soumis et fidèle.

Homme de talent et de goût, catholique franc et sans dol, patriote de l'ancienne école, de celle qui eut pour maîtres les Ferland, les Crémazie, les de Gaspé, les Larue, les Gérin-Lajoie, les Chauveau, les Casgrain, etc., M. Gagnon a fourni une noble et utile carrière, qui honore non seulement son nom et sa famille, mais dont le mérite, comme un pur reflet de gloire, rejaillit sur la nationalité canadienne-française tout entière. Ses qualités personnelles en faisaient le parfait gentilhomme qui sut gagner l'admiration et l'amitié de nombre d'étrangers illustres qui visitèrent notre pays.

M. Ernest Gagnon emporte dans la tombe l'affection de ses nombreux amis et admirateurs. Son nom vivra dans l'histoire à côté et au rang des plus illustres Canadiens et ses œuvres resteront comme un vivant témoignage des éminentes qualités de celui que nous pleurons et que nous regretterons toujours.(1)

C.-J. MAGNAN

LA DISCIPLINE—(Suite) (2)

PAR MONSIEUR F.-X. ROSS, V.G., PRINCIPAL DE L'ÉCOLE NORMALE
DE RIMOUSKI

Mes Enfants,

La dernière conférence nous a donné les notions fondamentales sur la discipline. Vous avez dû comprendre qu'elle n'a pas pour but exclusif d'assurer le bon ordre et d'obtenir le silence pendant la classe, mais qu'elle fait partie de tout un système éducatif pour élever l'âme, éclairer la conscience, développer l'esprit d'initiative, former la volonté et rendre capable de se conduire soi-même par des motifs dignes d'un homme raisonnable et chrétien. Voilà pourquoi elle doit être intérieure en même temps qu'extérieure.

On discipline l'esprit, le cœur, la volonté, en même temps qu'on règle les mouvements extérieurs, et ceux-ci doivent être produits par un ressort intérieur qui continuera de donner l'impulsion, même quand l'élève aura échappé à la tutelle de son maître. C'est le but final.

J'ai tellement appuyé sur la nécessité d'établir cette discipline intérieure, et je lui ai donné une telle prépondérance sur l'autre, que, dans l'esprit de certains, je pourrais être considéré comme faisant peu de cas de l'ordre extérieur, et classé parmi les partisans du laisser-aller en éducation. Autant vaudrait dire que je me soucie peu des bons devoirs de classe parce

(1) M. Gagnon était membre de la Société Royale du Canada.

(2) Voir *L'Enseignement Primaire* de septembre 1915.